

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GROUPE DU PORTE-PAROLE

.....Bruxelles....., le1. février 1977.....

MS/mh

Remis au télex à 13 h.

432

Note BIO(COM) (77) 61 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à MM. les directeurs généraux DG I et X, copie à M. Finn
Christensen, DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 16 FEVRIER 1977

1. Travaux du Conseil ECO/FIN

Le Vice-Président Ortoli a fait rapport à la Commission sur les travaux du Conseil ECO/FIN qui s'est tenu lundi 14 février.

M. Ortoli a souligné en particulier l'engagement pris par le Conseil de débattre lors de sa prochaine réunion du mois de mars, de manière approfondie, des problèmes qui se posent en vue des grandes échéances des semaines et mois prochains : Conseil européen du 25 mars, session du FMI du mois d'avril, sommet occidental du mois de mai et Conférence Tripartite; en ce qui concerne la Conférence Tripartite la Commission considère qu'elle pourrait se tenir en automne de manière à en assurer la meilleure préparation possible; la Commission aura à cet effet des contacts suivis avec les partenaires sociaux.

2. Aide aux PVD non-associés

Je vous rappelle que le Conseil a accepté fin 1976 que les crédits '76 (20 MUC) soient engagés en précisant que cette opération ne devait pas préjuger la politique future et que le déblocage des crédits inscrits au budget 1977 (45 MUC) serait subordonné à une décision formelle du Conseil sur la base d'une proposition formelle de la Commission.

C'est cette proposition portant sur ce crédit de 45 MUC que la Commission vient d'adopter et qui s'articule en deux volets :

- a) une communication définissant les objectifs et les modalités d'exécution de l'aide financière et technique en faveur des PVD non-associés, ainsi que les procédures à mettre en oeuvre pour assurer une concertation adéquate des Etats-membres/
La Commission reprend sur ce point les orientations avancées lors de ses précédentes communications de novembre 1974 et de mars 1975, en accordant une importance prioritaire à la concentration de l'aide en faveur des projets et programmes ayant pour but la satisfaction des besoins alimentaires des PVD non-associés les plus pauvres. Elle propose en outre, à titre subsidiaire, des actions spécifiques en faveur de la coopération régionale.
- b) un projet de règlement fondé sur l'art. 235 du Traité qui suppose une décision unanime des Etats-membres. Je vous rappelle que les crédits 1976 ont donné lieu en décembre dernier à la signature de conventions de financement en faveur de 6 pays (Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka, Bolivie, Indonésie) et de 2 projets régionaux intéressant le Sud-Est-Asiatique.

./.

La Commission demande par ailleurs au Conseil d'engager la procédure de concertation avec le Parlement européen sur cette proposition de règlement. Cette procédure convenue entre le Conseil, le Parlement et la Commission, s'applique aux propositions qui ont une incidence financière notable (comme c'est le cas présentement). Elle permet au Parlement d'être plus étroitement associé à l'élaboration de la décision finale du Conseil.

3. Entrée en vigueur de l'accord AIEA / Euratom

La Commission va notifier à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) de Vienne dès aujourd'hui que les mesures d'application nécessaires pour l'entrée en vigueur de l'accord entre l'AIEA d'une part, l'Euratom et sept Etats-membres d'autre part, ont été effectivement prises. La Commission a pris cette décision sur proposition de M. Brunner. L'AIEA sera ainsi en mesure d'exercer son contrôle en vérifiant l'efficacité et la régularité du contrôle de sécurité EURATOM. L'entrée en vigueur de cet accord est d'une grande importance en ce qui concerne l'approvisionnement régulier des installations nucléaires dans la Communauté en matière fissile notamment en provenance des Etats-Unis et du Canada. (Voir Ip 47).

4. Régime commercial avec Malte

La Commission a approuvé une communication au Conseil concernant la définition du régime commercial entre la Communauté et Malte.

Malte est liée à la Communauté par un accord d'association, signé en décembre 1970, visant l'élimination progressive des obstacles aux échanges, la création d'une union douanière dans deux étapes, dont la première vient à échéance le 30 juin 1977.

La Commission propose d'ouvrir des négociations avec Malte en vue de définir la deuxième étape qui comportera l'élimination des obstacles restants aux échanges entre les deux parties et la création d'une union douanière par l'alignement progressif du tarif douanier maltais sur le tarif douanier commun. Le nouveau protocole contiendrait également des dispositions sur la coordination des politiques commerciales et économiques.

DIS. Au cas où il s'avérerait impossible d'entamer la réalisation de l'union douanière dès le 1er juillet prochain, on pourrait envisager des mesures transitoires comportant notamment la prorogation de la première étape. Fin DIS.

Une fiche sur les relations CEE-Malte est à la disposition de la presse. Je vous rappelle que en vertu de l'accord de 1970, la Communauté a déjà réduit ses droits de douane sur les produits industriels en provenance de Malte de 70 %. En plus, depuis 1974 elle a suspendu les droits de douane restants sur les produits industriels afin d'assurer l'octroi à Malte d'avantages égaux à ceux des pays bénéficiaires des préférences généralisées. En avril 1976 deux protocoles ont été signés prévoyant des concessions dans le domaine agricole ainsi qu'une aide financière de 20 MUC.

- Vous savez que la Commission poursuit ses travaux au cours d'une session spéciale consacrée essentiellement à la coordination des instruments financiers de la Communauté (Fonds social, Fonds régional, FEOGA/Orientation, crédits CECA, crédits BEI, etc...) de manière à assurer leur meilleure utilisation possible et à contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de politique économique et sociale de la Communauté.
- Le Président Jenkins tiendra vendredi à 12 h. une conférence de presse pour faire le point des travaux de la Commission depuis le 6 janvier et indiquer les perspectives dans lesquelles se situe l'action de la Commission pour les prochains mois. Il rendra également compte à cette occasion des travaux de la réunion spéciale de la Commission d'aujourd'hui.

- Rencontre Commission/ACP sur le Sucre

Le 16 février 1977 MM. Gundelach et Cheysson ont eu un entretien informel avec une délégation des pays ACP exportateurs de sucre en vue de la préparation des prochaines négociations sur les prix du sucre à appliquer dans le cadre du protocole sucre (Convention de Lomé). Cet entretien qui a permis à M. Gundelach de rencontrer pour la première fois - depuis qu'il a pris ses nouvelles positions - des représentants des ACP, s'est déroulé dans une excellente atmosphère. Les négociations proprement dites pourront -après fixation du mandat de la Commission par le Conseil - avoir lieu au mois d'avril prochain. Les dates du 11/12 ou du 22/4 ont été envisagées.

Amitiés,

Manuel SANTARELLI

